



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 24 mars 2004 — N° 53

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement libéral le respect de son engagement solennel de réinvestir 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

À la fin de son intervention, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE la motion de la députée de Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la manière suivante : À la première ligne, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au » ; à la deuxième ligne, remplacer les mots « le respect de » par « de respecter » ; à la deuxième ligne, enlever le mot « solennel » ; à la quatrième ligne, ajouter après les mots « 2004-2005 » les mots « incluant le réinvestissement débuté en 2003-2004 ».

24 mars 2004

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement libéral de respecter son engagement de réinvestir 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005 incluant le réinvestissement débuté en 2003-2004.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 198 et 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et sur l'amendement de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable. Le principe de la motion principale est le réinvestissement de 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005. L'amendement proposé par le ministre prolonge la période visée en deux années financières en tenant compte des sommes investies dans une autre année. Cet amendement a donc pour effet de dénaturer la motion principale, ce qui va à l'encontre de son principe.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

À la fin de son intervention, M. Auclair (Vimont) propose :

QUE la motion de la députée de Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la façon suivante : À la première ligne, ajouter après le mot « Québec » les mots « , tout en reconnaissant le réinvestissement en 2003-2004, » ; à la première ligne, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au » ; à la deuxième ligne, remplacer les mots « le respect de » par « de respecter » ; à la deuxième ligne, enlever le mot « solennel ».

24 mars 2004

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale du Québec, tout en reconnaissant le réinvestissement en 2003-2004, demande au gouvernement libéral de respecter son engagement de réinvestir 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 198 et 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et sur l'amendement de M. Auclair (Vimont), sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Bouchard (Vachon) retire certains propos non parlementaires.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est recevable. Elle vise simplement à élargir la portée de la motion principale, ce qui est permis par la jurisprudence, mais tout en respectant son principe qui est que le gouvernement réinvestisse 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Auclair (Vimont) et sur la motion proposée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

24 mars 2004

À 12 h 04, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi modifiant le Code des professions

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bellemare, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 746-20040324)

24 mars 2004

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003.

(Dépôt n° 747-20040324)

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 748-20040324)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Charlebois (Soulanges), à titre de membre, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 9, 10, 11, 16, 17, 18 et 23 mars 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi :

n° 38 Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être

(Dépôt n° 749-20040324)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 132 citoyens et citoyennes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, concernant le projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

(Dépôt n° 750-20040324)

24 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 20 citoyens et citoyennes de la circonscription de Terrebonne, concernant les coûts des permis de conduire des motocyclistes et les droits d'immatriculation des motocyclettes.

(Dépôt n° 751-20040324)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Perreault (Chauveau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 231 résidents du quartier Les Méandres, à Québec, concernant le prolongement de l'autoroute du Vallon.

(Dépôt n° 752-20040324)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vien (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 990 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement de la Cinémathèque.

(Dépôt n° 753-20040324)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de Mme Hamel (La Peltrie), dans les délais requis, une demande d'intervention sur un fait personnel concernant des propos tenus lors de la période des questions et réponses orales du 23 mars 2004 et qui ont été rapportés dans certains médias écrits. Il déclare cette demande recevable.

Il donne alors la parole à Mme Hamel (La Peltrie) pour son intervention.

24 mars 2004

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement proposée par M. Auclair (Vimont).

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Auclair (Vimont).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée de Hochelaga-Maisonneuve soit amendée de la façon suivante : À la première ligne, ajouter après le mot « Québec » les mots « , tout en reconnaissant le réinvestissement en 2003-2004, » ; à la première ligne, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au » ; à la deuxième ligne, remplacer les mots « le respect de » par « de respecter » ; à la deuxième ligne, enlever le mot « solennel ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 59 en annexe)

Pour : **60** Contre : **39** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) telle qu'amendée par le vote précédent.

24 mars 2004

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec, tout en reconnaissant le réinvestissement en 2003-2004, demande au gouvernement libéral de respecter son engagement de réinvestir 2,2 milliards de dollars de plus en santé et services sociaux pour l'année 2004-2005.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 60 en annexe)

Pour : **96** Contre : **3** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 125^e anniversaire de la fondation de l'Université de Montréal ainsi que sa contribution exceptionnelle à l'édification du Québec moderne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec ;

24 mars 2004

- la Commission des institutions, afin de compléter les auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 39 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 39 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

24 mars 2004

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance reporté lors de la séance du 23 mars 2004, sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, concernant l'augmentation des travaux sylvicoles en forêt privée. M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, remplace le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour ce débat.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 25 mars 2004, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 mars 2004, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

24 mars 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Auclair (Vimont) :

(Vote n° 59)

POUR - 60

Auclair	Charlebois	Jérôme-Forget	Paradis
Audet	Cholette	Lafrenière	Perreault
Bachand	Clermont	Lamquin-Éthier	Reid
Beauchamp	Corbeil	L'Écuyer	Rioux
Béchar	Couillard	Lessard	Séguin
Bellemare	Courchesne	Loiselle	Soucy
Bergman	Delisle	MacMillan	Théberge
Bernier	Després	Marcoux	Thériault
Blackburn	Dubuc	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Bordeleau	Dupuis	Mercier	Tomassi
Boulet	Fournier	Morin	Vallières
Brodeur	Gagnon-Tremblay	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vien
Chagnon	Gaudet	Mulcair	Whissell
Charest	Gauthier	Normandeau	
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Ouimet	
Charest	Hamad	Paquet	
<i>[Sherbrooke]</i>	Hamel	Paquin	

CONTRE - 39

Arseneau	Charest	Landry	Papineau
Beaudoin	<i>[Rimouski]</i>	Legault	Picard
Bédard	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Pinard
Bertrand	Deslières	Legendre	Richard
Boisclair	Dion	Léger	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	St-André
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Lemieux	Thériault
Boucher	Dufour	Létourneau	<i>[Masson]</i>
Boulerice	Dumont	Maltais	Tremblay
Caron	Grondin	Marois	Vermette
Champagne	Harel	Pagé	

24 mars 2004

Sur la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), telle qu'amendée :

(Vote n° 60)

POUR - 96

Arseneau	Charest	Hamel	Ouimet
Auclair	<i>[Rimouski]</i>	Harel	Pagé
Audet	Charest	Jérôme-Forget	Papineau
Bachand	<i>[Sherbrooke]</i>	Lafrenière	Paquet
Beauchamp	Charlebois	Lamquin-Éthier	Paquin
Beaudoin	Cholette	Landry	Paradis
Béchar	Clermont	L'Écuyer	Perreault
Bédard	Corbeil	Legault	Pinard
Bellemare	Couillard	<i>[Rousseau]</i>	Reid
Bergman	Courchesne	Legendre	Richard
Bernier	Cousineau	Léger	Rioux
Bertrand	Delisle	Lelièvre	Séguin
Blackburn	Deslières	Lemieux	Simard
Boisclair	Després	Lessard	Soucy
Bordeleau	Dion	Létourneau	St-André
Bouchard	Dionne-Marsolais	Loiselle	Théberge
<i>[Vachon]</i>	Doyer	MacMillan	Thériault
Boucher	Dubuc	Maltais	<i>[Anjou]</i>
Boulerice	Dufour	Marcoux	Thériault
Boulet	Dupuis	Marois	<i>[Masson]</i>
Brodeur	Fournier	Marsan	Tomassi
Caron	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tremblay
Chagnon	Gaudet	Morin	Vallières
Champagne	Gauthier	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vermette
Charest	Gautrin	Mulcair	Vien
<i>[Matane]</i>	Hamad	Normandeau	Whissell

CONTRE - 3

Dumont	Grondin	Picard
--------	---------	--------